



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 14 février 2023 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'relatif aux modalités de délivrance de l'attestation de fréquentation remise au terme des formations professionnelles continues en exécution de l'article 6.1.6-6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire', portant le numéro 73.112/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 16 mars 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.